LE COMTÉ D'ANJOU D'HENRI PLANTEGENET A LA CONQUETE DE PHILIPPE AUGUSTE

PAR

JACQUES BOUSSARD

AVANT-PROPOS

SOURCES

BIBLIOGRAPHIE

INTRODUCTION

Au début de l'xrº siècle, les comtes d'Anjou ont lutté pour établir leur autorité sur leurs vassaux, mais, sous le règne de Foulques le Réchin, ceux-ci se sont rendus à peu près indépendants. Au début du xrº siècle, Foulques V et Geoffroy le Bel ont soutenu contre eux une lutte énergique. En 1151, les vassaux sont vaincus, mais n'ont pas renoncé à reconquérir leur indépendance. Mais bientôt, par suite de la fondation de l'empire angevin, la situation est complètement changée. L'Anjou n'est plus qu'une province d'un grand état féodal. C'est grâce aux ressources que lui fournit cet empire qu'Henri achèvera la tâche commencée par ses ancêtres.

PREMIERE PARTIE

LE COMTÉ.

CHAPITRE PREMIER

LES LIMITES DU COMTÉ.

Les limites du comté ont varié depuis le temps de Foulques Nerra et de Geoffroy le Bel. Elles sont d'autant plus difficiles à définir que l'Anjou est uni au Maine depuis 1109, et bientôt à l'Aquitaine en 1154.

Cependant on peut arriver à les fixer approximativement, telles qu'elles étaient en 1151. Le comté comprenait alors l'étendue du département actuel de Maine-et-Loire, la majeure partie de l'Indre-et-Loire, et de notables parties de la Sarthe, de la Mayenne, des Deux-Sèvres et de la Vienne. Il allait au nord jusqu'à Sablé, Craon et Château-Gontier; à l'ouest, il atteignait Segré, Candé, Chantocé, et se prolongeait dans la vallée de la Loire jusqu'à Champtoceaux. Au sud-ouest, il s'étendait sur les Mauges, avec les seigneuries de Cholet et de Beaupréau. Le pays de Parthenay devait être partiellement compris dans le comté d'Anjou. Au sud, le comté englobait Mirebeau, Loudun et la Roche-Posay. A l'est, il atteignait Montrésor et Montrichard; au nord-est, Lavardin et Montoire.

CHAPITRE II

LE DOMAINE COMTAL.

Mais le comte ne possédait pas en propre toutes les terres comprises dans les limites du comté. Pendant l'xr^e siècle, les concessions de terres faites aux vassaux étaient révocables. Au xII^e siècle, il n'en est plus ainsi. Le comte n'a plus que la suzeraineté. Son domaine propre, dispersé dans toutes les parties du

comté, atteint au total une étendue assez importante comparée à l'ensemble du comté, mais sans doute de superficie au moins égale à celle de l'une des grandes baronnies de ses vassaux.

CHAPITRE III

LE BARONNAGE ANGEVIN.

Les plus importantes seigneuries angevines sont celles de Sablé, Craon, Château-Gontier, Candé unie à celle de Beaupréau, Chemillé, Thouars, Montreuil-Bellay, Montrésor, Amboise, Sainte-Maure et Preuilly. Les familles des seigneurs qui les possèdent sont, la plupart du temps, unies par des liens de parenté ou d'alliance. De petites seigneuries en dépendent.

DEUXIEME PARTIE

LE COMTÉ.

CHAPITRE PREMIER

HENRI PLANTEGENET ET SES FILS.

Tel est l'état de l'Anjou lorsque la mort de Geoffroy Plantegenêt fait passer le comté aux mains d'Henri. Celui-ci est jeune, énergique et actif, doué d'éminentes qualités d'homme de guerre et d'homme d'état. Avant tout, c'est un ambitieux et un autoritaire. Deux de ses fils lui succèderont dans le gouvernement de l'Empire angevin et, par conséquent, seront comtes d'Anjou : Richard, plus violent encore que son père, et plus guerrier que diplomate, et Jean Sans-Terre, dont la maladresse et la fourberie causeront la ruine de la Maison d'Anjou.

CHAPITRE II

LES RELATIONS AVEC L'EXTÉRIEUR.

Henri, lorsqu'il prend le pouvoir, est déjà duc de Normandie. Il prête à regret le serment exigé par son père de remettre l'Anjou à son frère Geoffroy lorsqu'il sera roi d'Angleterre. En 1154, il épouse Aliénor d'Aquitaine et recoit la couronne anglaise; ses états vont de l'Ecosse aux Pyrénées : l'empire angevin est fondé. Mais Henri se fait alors délier de son serment : il gardera l'Anjou. Geoffroy se révolte, aidé par les barons angevins, qui tentent de reconquérir leur indépendance. Henri vient à bout de la rébellion. Nouvelle révolte en 1158, pour la même raison. Cette fois, Henri dépossède son frère des maigres domaines qu'il lui avait laissés, puis le fait élire comte de Nantes. Geoffroy meurt bientôt. En 1173, profitant des dissensions entre Henri et ses fils, les seigneurs angevins se révoltent presque tous contre l'autorité d'Henri. La révolte est générale dans tous les états du roi d'Angleterre et elle est soutenue par le roi de France. La puissance d'Henri est un moment ébranlée, mais il réussit à reprendre l'avantage, bat les rebelles et ravage leurs terres. Désormais l'Anjou est pacifié et les seigneurs réduits au silence. Ils ne profiteront même pas des guerres d'Henri II et de ses fils en 1183 et 1189 pour reprendre leur indépendance.

Après la mort d'Henri en 1189, ses états passent à Richard; mais celui-ci s'occupe peu de l'Anjou.

En 1199, à sa mort, les seigneurs angevins se déclarent pour Arthur. Après des luttes sanglantes, la victoire reste à Philippe Auguste qui annexe sans difficultés le comté au domaine royal en 1204.

CHAPITRE III

LE COMTE ET L'ÉGLISE.

Au cours de son règne, Henri a cu des difficultés avec l'Eglise. Cependant, en Anjou, quoique son intervention, depuis 1154, ne fût pas officielle, il a toujours conservé une influence prépondérante sur les élections épiscopales. Les évêques qui se sont succédé sur le siège d'Angers étaient la plupart du temps ses amis ou ses parents. Grâce à ce moyen, la question religieuse n'a jamais entravé son action en Anjou. Jean Sans-Terre reprend les vieilles traditions du comte d'Anjou et participe officiellement aux élections.

CHAPITRE IV

HENRI II ET LES BARONS ANGEVINS.

A l'égard des barons angevins, la politique d'Henri est la même qu'à l'égard de l'Eglise : il veut imposer son autorité. Les moyens seuls diffèrent : il l'a imposée par la force.

D'ailleurs, depuis qu'il est roi d'Angleterre, la tâche est relativement facile. C'est sa richesse et sa puissance qui permettent à Henri d'écraser les révoltes de ses vassaux en leur opposant une force militaire qu'un roi est seul capable d'entretenir : une armée de mercenaires. C'est à la tête de cette armée de métier, cohérente et disciplinée, qu'Henri combat les armées féodales de ses adversaires. Les ressources de l'empire angevin permettent au comte d'établir son autorité sur chacune des parties de ses états et, à ce titre, sur l'Anjou. Henri établit des rapports réguliers entre le comte et les barons.

Parallèlement à cette tâche, et pour compléter son œuvre, Henri régularise l'administration.

TROISIEME PARTIE

LES INSTITUTIONS.

CHAPITRE PREMIER

LE SÉNÉCHAL.

Le principal officier de l'administration comtale est le sénéchal d'Anjou. Au début du règne d'Henri, le sénéchal est encore un officier domestique. Le comte lui confie certaines missions et se fait remplacer par lui. Il le charge surtout de fonctions judiciaires : le sénéchal juge par délégation. Peu à peu, ses fonctions se régularisent; sous le dapiférat d'Etienne de Marçay, on voit le sénéchal juger des causes sans recevoir de délégation spéciale : il semble avoir des fonctions judiciaires bien définies. Sous Richard Cœur-de-Lion, l'évolution se poursuit, et, à la fin du xir siècle, on voit le sénéchal juger, pour que les formes soient respectées, des causes auxquelles le comte a déjà donné une solution de fait.

En même temps, le sénéchal est investi de pouvoirs militaires et financiers. C'est lui qui garde le trésor royal au château de Chinon.

A la fin du xii siècle, le sénéchal d'Anjou est devenu un véritable vice-comte.

CHAPITRE II

LES OFFICIERS INFÉRIEURS.

Au-dessous de ce grand fonctionnaire, une multitude de petits officiers administrent l'Anjou. Ce sont les sénéchaux, qui ont des attributions militaires, mais surtout les prévôts et les voyers.

Les prévôts sont en général des gens de condition moyenne. Ils doivent être propriétaires de leur charge. Ils ne restent pas nécessairement dans la même prévôté pendant toute leur carrière. A la fin du xue siècle, Richard Cœur-de-Lion, pour mettre fin aux abus qu'entraînait la possession des charges, rachète tous les offices.

Les fonctions du prévôt consistent surtout à percevoir les revenus du seigneur et à rendre la justice. Il a des auxiliaires : les sergents. A la fin du xu^e siècle, il a même une fonction de juridiction gracieuse. Les voyers rendent la justice dans certains cas, mais semblent surtout être des officiers de police. Ils tendent de plus en plus à disparaître. A la fin du xu^e siècle, on n'en rencontre presque plus.

CHAPITRE III

LA JUSTICE.

La justice est surtout, au xnº siècle, une source de revenus. Il n'y a pas de distinction très nette entre les espèces de causes. Au début, les parties s'en remettent d'un commun accord au juge qui tranche leur différend. A partir du milieu du xnº siècle, le comte accroît de plus en plus sa fonction de justicier. Henri cite les parties à comparaître devant sa cour. A la fin du xnº siècle, il est bien établi que le comte ou ses représentants ont le droit de juger les différends entre les vassaux.

La preuve est le plus souvent la preuve testimoniale. Le jugement de Dicu, de moins en moins employé, subsiste cependant jusqu'à la fin du xiiº siècle.

QUATRIEME PARTIE

LA VIE SOCIALE ET ÉCONOMIQUE.

CHAPITRE PREMIER

LES CLASSES SOCIALES.

La société angevine est très hiérarchisée. Immédiatement après le comte viennent les nobles. Au début du XII^e siècle, ils étaient sans cesse en guerre les uns contre les autres.

Ensuite, viennent les hommes libres, sur lesquels nous avons peu de rerseignements. Puis, les classes serviles, serfs et colliberts, qui tendent à disparaître.

A tous les degrés de l'échelle sociale, le lien familial est très fort. La co-propriété familiale est la règle.

La condition des personnes dépend de celle des biens.

Les seigneurs ont sur leurs terres de nombreux droits.

CHAPITRE II

LA VIE ÉCONOMIQUE.

L'économie de l'Anjou est essentiellement agricole. La terre est occupée par des forêts et des terres cultivées sur lesquelles on récolte des céréales, des produits textiles et des légumineuses. On cultive surtout la vigne qui est la principale ressource du pays.

On se livre également à l'élevage des bêtes à cornes et des porcs.

La vie sociale est celle de petites communautés.

Une ressource importante provient des pêcheries qui sont très souvent exploitées.

Il y a en Anjou des foires annuelles. On y rencontre peu de grand commerce.

CONCLUSION

A la chute de l'empire angevin, en 1204, le roi de France recueille la succession des comtes d'Anjou. Il profite de leur œuvre et la poursuit. C'est l'administration qu'ils ont conçue qui continue à être en vigueur.

L'Anjou passe dans les états des Capétiens. L'œuvre des Plantegenêts servira à l'unité française.

PIECES JUSTIFICATIVES

APPENDICES

- I. Prévôts du comte d'anjou.
- II. Essai d'itinéraire de richard cœur-de-lion.

INDEX

TABLE DES MATIERES

